



# CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2023

## 20h30 – Salle de la Mairie

**Présents :** Cédric BARBIER, Bruno CHAUCOUVERT, Claude COMTE, Jean-Michel GRAS, Jean-Marie GUELLE, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

**Excusé :** Ludivine GERARDIN pouvoir à Alexandre LENOBLE, Nicolas THABARD,

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie GUELLE.



### 1. Approbation du compte rendu de la réunion du 17/11/2023

Le compte rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

### 2. Prime exceptionnelle Pouvoir d'achat des agents publics

Parmi les mesures de revalorisation salariales annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 précise les conditions et modalités de versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime du pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €

Le montant de la prime sera réduit à proportion de la quotité de travail.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents et précise que cette prime sera versée en une fraction, en 2024.

### 3. Ouverture du 1/4 des crédits d'investissement du BP 2023 au BP 2024

Selon les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « jusqu'à l'adoption du Budget, l'exécutif de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ». Pour l'exercice 2023, le montant budgétisé des dépenses d'investissement, hors chapitre 16 s'élève à 189 980.00 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir des crédits au BP 2024 en dépenses d'investissement dans la limite de  $189\,980\text{ €} / 4 = 47\,495.00\text{ €}$ , et affecte cette somme aux comptes suivants :

▪ 2117	bois et forêt	2 500.00€
▪ 21318	tx bâtiments	22 000.00€
▪ 2315	travaux	22 995.00€

### 4. Informations et questions diverses

- Le Maire informe le Conseil que le hangar de Didier BUATOIS a pris feu ce midi,
- Lors des derniers vents violents, des tuiles de l'Eglise se sont décrochées, le devis de remise en état se chiffre à 1 850€ HT, une déclaration à l'assurance sera faite, la franchise est de 300€.

L'ordre du jour étant terminé, le Maire lève la séance à 21h15.

